

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 17 Juillet 1968, approuvée par
le référendum du 28 juillet 1968 ;

VU le Décret n°230/PR du 31 juillet 1968, portant
formation du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 8 Octobre 1968, Mr Emile Louis PARAISSO, Ministre
des Travaux Publics, Transports, Postes et Télécommunications est chargé de
l'intérim du Ministre de l'Economie et des Finances, pendant l'absence de
Mr Stanislas KPOGNON.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République
du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 6 Octobre 1968

par le Président de la République,



Emile-Derlin ZINSOU

Ampliations :

PR 6 - MPTPT-MEF 4 - CS 6 - SGG 4 -
IAA 1 - Gde Chanc 1 - JORD 1 - DGAJL 2 -
DEP 2 - Dtion Stat 2 - SGM 10 - SBPR 1 -
Ministères 8 - DCCT 1 - DN 1